

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2019

Étaient présents : Mmes Monique CHEVALLIER, Sara BERTHET, Claudette BOCH, et Michèle MENARINI. MM. Joël CECILLE Régis GIRAUD, Gilles GIRAUD et David MOLLIEUX.

Excusés :, Nicola TEDESCO - Brigitte LEKHAL

Pouvoir : Nicola TEDESCO donne pouvoir à Joël CECILLE.

Brigitte LEKHAL donne pouvoir à Sara BERTHET

Secrétaire : David MOLLIEUX

Début de séance : 18h10

1. Assurance statutaire

Le maire rappelle l'évocation lors du conseil du 14/11/2019 de l'augmentation du contrat d'assurance statutaire au vu du déficit financier du contrat global d'assurance. Cette l'ordre de 25% s'impose uniquement en 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la modification, pour l'année 2020, des conditions d'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie avec le groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés

- o Risques garantis : décès, accidents de service, maladies imputables au service (*y compris le temps partiel thérapeutique*), congés de longue maladie, longue durée (*y compris le temps partiel thérapeutique*), maternité, paternité, adoption, incapacité (maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)
- o Conditions :
avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire : 5,34 % de la masse salariale assurée

autorise le Maire à signer tous actes nécessaires à la mise en œuvre des nouvelles conditions d'adhésion au contrat groupe d'assurance pour la couverture des risques statutaires pour l'année 2020 ; approuve l'avenant à la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie, qui fixe comme suit, pour l'année 2020, la contribution financière annuelle à verser au Cdg73 : collectivités ou établissements publics de 0 à 49 agents CNRACL : contribution annuelle de 1,00 % du montant total des primes d'assurance dues au titre de l'exercice et autorise le Maire à signer l'avenant précité avec le Centre de gestion de la Savoie et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020.

Pour : 9 contre : 0 abstention : 1

2. Achat coupes de bois

Lors du conseil de novembre 2019, l'assemblée a été informée de la demande de l'entreprise JUL'ESPACES, recherchant des coupes forestières pour compléter son activité hivernale.

Des bois sur pieds sis sur les parcelles communales B 562-573-574-580-587-590-1299-1301-1302-1305-1307-1310 au lieudit Les Fontaines ont été proposés

L'entreprise Jul'Espaces propose d'acquérir ces bois, sauf baliveaux marqués par la commune en bleu, pour la somme de 5 000,00€ TTC et l'étalement de cette exploitation sur 2 ans en période de repos végétal de novembre à mars inclus.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte la proposition de l'Entreprise Jul'Espaces pour un montant de 5000.00€ TTC ; dit que les crédits seront inscrits en recettes au budget de l'exercice 2020 à l'article 7022 et autorise l'entreprise Jul'Espaces à exploiter ces bois sur 2 ans en période de repos végétal, de novembre à mars inclus.

Pour : 10 contre : 0 abstention : 0

3. Questions diverses

- Information par le 1^{er} adjoint du rapport sur le radon et des travaux qui s'impliquent Offre d'emploi temporaire de la 4C
- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 11 janvier 2020 **à 17h** (salle du préau de l'école, sous la Mairie)

Fin de la séance : 19h

Vu par nous, Maire de la Commune de Les Chavannes-en-Maurienne pour être affiché le 23 décembre deux mil dix-neuf à la porte de la mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

*Le Maire,
Monique CHEVALLIER*

